

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 12 mai 2021

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue le mercredi 12 mai 2021.

Sont présents à cette vidéoconférence :

M. Barry Ardis
M. Robert Piché
Mme Anne Lévesque

Mme Ariane Guilbault
M. Mario Langevin

Absence motivée : M. Denis Charron

Sous la présidence de M. le Maire Alphée Moreau. Assiste à la rencontre, Mme Julie Cardinal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2021-05-A4347 Ouverture de l'assemblée

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 01.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

2021-05-A4348 Séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 14 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

2021-05-A4349

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
- 1.3 Séance à huis clos ;
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour ;

2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021 ;

3. Comptes payables

- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (avril 2021) ;

4. Incendie et sécurité publique

- 4.1 Utilisation du feu vert clignotant ;
- 4.2 Délégation des recommandations pour une demande d'utilisation du feu vert clignotant ;

5. Voirie

- 5.1 Abats-poussières – Appel d'offres sur invitation ;
- 5.2 Fauchage des chemins – Appel d'offres sur invitation ;

6. Loisirs et culture

7. Hygiène du milieu et Environnement

7.1 Municipalité de Grand-Remous – Octroi de contrat boues septiques ;

8. Urbanisme, Développement et Industrie

8.1 Demande de dérogation mineur – Matricule 5857-82-4209 – Recommandations ;

9. Administration

9.1 Avis de motion – Modification du règlement 2020-02-261 de gestion contractuelle ;

9.2 Maçonnerie Marco Lussier – Octroi de contrat ;

9.3 Proposition publicitaire - Calendrier concours CHGA 2022 ;

9.4 Mutuelle de prévention – Résolution en vue de la signature d’une entente avec la CNESST pour la constitution d’une mutuelle de prévention ;

9.5 MRCVG – Demande d’appui pour la demande au gouvernement du Québec – Révision du projet de loi no 88 Loi modifiant la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d’autres dispositions législatives ;

9.6 MRCVG – Demande d’appui à la MRC de Maria-Chapdelaine – Demande de décentraliser le système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale ;

9.7 Municipalité de Low – Appui à la demande que les services soient maintenus à l’hôpital de Wakefield ;

10. Varia

11. Maire et conseillers

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

Adoptée à l’unanimité.

Demande de rencontre avec le conseil - Demande de Madame Shelley Leblanc et M. Marc Giroux concernant la demande de dérogation mineure au point 8.1. Assiste également monsieur Charles Langevin, inspecteur.

2. Adoption des procès-verbaux

2021-05-A4350

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l’unanimité.

3. Comptes payables

2021-05-A4351

Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 30 avril 2021 totalisent 393 606.18 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	78 158.49 \$
Comptes payés :	294 747.10 \$
Salaires :	20 700.59 \$

Chèque ou prélèvement annulé : Chèque # 8858

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

4. Incendie et sécurité publique

2021-05-A4352

Utilisation du feu vert clignotant

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} avril 2021, l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du *Règlement sur le feu vert clignotant* par le décret 25-2021 fixant les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'autorisation de la Société de l'assurance automobile du Québec, un des critères d'admissibilité est que l'autorité municipale responsable du service de sécurité incendie pour lequel le pompier est embauché adopte une résolution qui prévoit l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service;

CONSIDÉRANT QUE le pompier autorisé à utiliser le feu vert clignotant, en cas d'appel provenant d'un service de sécurité incendie, peut l'actionner lorsqu'il se dirige vers la caserne ou le lieu d'une intervention à l'aide de son véhicule personnel;

CONSIDÉRANT QUE le feu vert clignotant permet aux autres usagers de la route de repérer le pompier et de faire preuve de courtoisie à son égard;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule personnel muni d'un feu vert clignotant n'est toutefois pas considéré comme un véhicule d'urgence et qu'en tout temps, le pompier doit se soumettre aux règles prévues par le *Code de la sécurité routière*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d'avis que l'utilisation du feu vert clignotant permettra de favoriser des déplacements sécuritaires pour les pompiers vers la caserne ou sur les lieux de l'incendie lors d'un appel;

En conséquence, il est résolu :

D'autoriser, dans les limites et selon les conditions prévues au *Règlement sur le feu vert clignotant*, l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du Service de sécurité incendie de la Municipalité d'Aumond.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

2021-05-A4353

Délégation des recommandations pour une demande d'utilisation du feu vert clignotant

CONSIDÉRANT l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) qui permet à certaines conditions à un pompier d'utiliser le feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement sur le feu vert clignotant* qui fixent les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par la municipalité afin de permettre l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement sur le feu vert clignotant*, le pompier qui veut obtenir l'autorisation de la Société de l'assurance automobile du Québec pour utiliser un feu vert clignotant doit notamment obtenir une recommandation écrite favorable de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation peut être accordée si l'évaluation de son dossier d'emploi démontre qu'il respecte les protocoles et les directives du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut déléguer la responsabilité de faire de telles recommandations;

En conséquence, il est résolu :

De déléguer au lieutenant Cédric Lévesque-Plouffe la responsabilité de faire les recommandations à l'égard de tout pompier du Service de sécurité incendie au soutien d'une demande à la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'utilisation du feu vert clignotant conformément aux dispositions du *Règlement sur le feu vert clignotant*.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

5. Voirie

2021-05-A4354

Abats-poussières – Appel d'offres sur invitation

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Aumond désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'abats-poussières ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour 20 ballots d'abats-poussières.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2021-05-A4355

Fauchage des chemins – Appel d'offres sur invitation

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Aumond désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour le fauchage en bordure des chemins municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

6. Loisirs et culture

7. Hygiène du milieu et Environnement

2021-05-A4356 Municipalité de Grand-Remous – Octroi de contrat boues septiques

ATTENDU QUE les municipalité d'Aumond, Bois-Franc, Grand-Remous et Egan-Sud ont fait une demande commune de soumissions publiques pour le service de vidange, de collecte et de transport de boues septiques;

ATTENDU QUE le soumissionnaire est Services sanitaires Mario Céré Inc. et que son offre a été jugée conforme aux demandes des municipalités participantes;

ATTENDU QUE ce contrat sera pour une durée de 4 ans;

EN CONSÉQUENCE il est résolu d'accepter la soumission de service sanitaires Mario Céré inc. pour un montant du service de base résidentiel de 147.36\$ par résidence isolée, un montant du service de base non résidentiel de 34.75\$ du mètre cube ainsi que tous les services supplémentaires demandés et ce pour une période de 4 ans.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

8. Urbanisme, Développement et Industrie

2021-05-A4357 Demande de dérogation mineure – Matricule 5857-82-4209 – Recommandations

CONSIDÉRANT la recommandation négative du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure, compte tenu des motifs suivants :

- Le bâtiment actuel est dans la bande de protection riveraine de 15 mètres.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

9. **Administration**

Avis de motion - Modification du règlement 2020-02-261 de gestion contractuelle

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Anne Lévesque, qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle, sera présenté pour adoption et le projet de règlement est déposé.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Conseillère Anne Lévesque
Conseillère siège no : 6

2021-05-A4358

Maçonnerie Marco Lussier – Octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE nous avons des réparations à effectuer sur une colonne de brique et des marches à réparer ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'octroyer un contrat à Maçonnerie Marco Lussier au coût de 1 500.00 \$ plus taxes.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2021-05-A4359

Proposition publicitaire - Calendrier concours CHGA 2022

CONSIDÉRANT que nous avons l'opportunité de participer à l'édition 2022 du calendrier-concours CHGA ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de participer au Calendrier-concours CHGA 2022 pour un montant de 445.00 \$ plus taxes.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2021-05-A4360

Mutuelle de prévention - Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

Il est résolu, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2022 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.

Cette résolution est conditionnelle au fait que les indices d'expérience de la CNESST de notre municipalité correspondent au seuil de passage établi par la FQM.

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

2021-05-A4361

MRCVG – Demande d'appui pour la demande au gouvernement du Québec – Révision du projet de loi no 88 Loi modifiant la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives

CONSIDÉRANT le projet de loi no 88 « Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives » présenté à l'Assemblée nationale par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que ce projet loi modifierait certaines dispositions concernant le resserrement des règles concernant notamment la consommation d'alcool pendant la période de la chasse, stipulant que « nul ne peut consommer de boisson alcoolisée alors qu'il chasse »;

CONSIDÉRANT les revendications présentées par de nombreuses associations (fédération des pourvoiries, associations de chasseurs) à l'égard de cette modification proposée, laquelle peut porter à interprétation et soulève de nombreux questionnements;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau présume que la disposition actuelle de la Loi, interdisant de chasser sous l'influence de boissons alcooliques, doit répondre aux objectifs du gouvernement en cette matière, lequel souhaitait ajouter, aux dispositions existantes, l'interdiction de consommer des drogues suite à la légalisation du cannabis;

CONSIDÉRANT que la pratique de la chasse, dans plusieurs régions du Québec, représente une activité sportive et de loisir, souvent en période de vacances, et que les chasseurs qui consomment de l'alcool doivent le faire de façon responsable et en respect des lois et règlements en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par le Conseil de la Municipalité d'Aumond de demander au gouvernement du Québec de revoir le projet no 88 « Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives » et de ne modifier l'article 33 de l'actuelle « Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune » afin de n'y introduire que l'interdiction de chasser sous l'influence de la drogue, sans interdire complètement la consommation d'alcool pendant la chasse.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à M. Robert Bussière, député de Gatineau.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

2021-05-A4362

MRCVG – Demande d'appui à la MRC de Maria-Chapdelaine – Demande de décentraliser le système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale

CONSIDÉRANT la résolution 62-03-21 adoptée par le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine relativement à un appui aux recommandations émises par le *Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé*;

CONSIDÉRANT que la centralisation du système de santé et de services sociaux du Québec, découlant de la réforme 2015 parrainée par le ministre de l'époque, le Dr Gaétan Barrette, a privé les régions de l'autonomie nécessaire pour répondre adéquatement aux besoins et aux priorités de la région;

CONSIDÉRANT que cette centralisation des pouvoirs a entraîné une déconnexion entre les centres décisionnels et les lieux où sont dispensés les services;

CONSIDÉRANT que la lourdeur administrative actuelle est un obstacle à l'efficacité de la dispensation des soins de santé et de services sociaux dans les régions;

CONSIDÉRANT que l'absence de gouvernance et de direction locales prive les établissements d'une autonomie indispensable à l'administration de soins adaptés à leur clientèle, en fonction de leurs besoins et caractéristiques propres;

CONSIDÉRANT que les établissements de proximité n'ont pas l'autonomie budgétaire nécessaire pour s'autogérer en fonction des réalités particulières de leur milieu;

CONSIDÉRANT que les organisations du travail locales et les différents salariés souhaitent, par une décentralisation, participer et être impliqués dans les décisions en fonction du réel besoin du personnel de la santé et des services sociaux ainsi que des usagers;

CONSIDÉRANT que les élus des municipalités des régions sont témoins des conséquences de cette centralisation;

CONSIDÉRANT que 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés sous le vocable « Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé », lesquels demandent la décentralisation du système de santé;

CONSIDÉRANT que lesdits 750 médecins ont émis 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place qui ont été transmises au ministre de la Santé et des Services sociaux cet été, soit :

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins;
- Le rétablissement d'un poste de *Directeur des Services Professionnels* (DSP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'un *Conseil des médecins, Dentistes et Pharmaciens* (CMDP) local pour chaque centre hospitalier; et,
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier;

CONSIDÉRANT que les démarches de plusieurs organisations et acteurs à cet égard visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va donner accès en région à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination;

CONSIDÉRANT que la gestion de la crise sanitaire actuelle (pandémie de la COVID-19) nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque au système de santé décentralisé actuel;

CONSIDÉRANT que toutes les régions éloignées au Québec sont durement impactées par la centralisation des soins de santé et de services sociaux;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes et résolutions adressées au gouvernement du Québec et au CISSS de l'Outaouais par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau depuis 2015 relativement à cette centralisation des soins de santé et de services sociaux en urbain;

CONSIDÉRANT que malgré certains correctifs apportés suite au dépôt du « Rapport d'observation portant sur le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais » par le mandataire du MSSS M. Sylvain Gagnon en janvier 2019, de nombreuses lacunes et difficultés sont toujours constatées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 6 avril 2021 dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par le Conseil de la Municipalité d'Aumond d'appuyer la résolution 62-03-21 adoptée par le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine, en appui aux 4 recommandations émises par le *Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé* et afin de demander une décentralisation du système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale.

Il est également résolu de faire parvenir copie de la présente résolution aux acteurs suivants :

- M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux;
- Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Mme France Dumont, présidente-directrice générale adjointe du CISSS de l'Outaouais;
- M. Robert Bussière, député de Gatineau;

Proposé par le conseiller Barry Ardis.

Adoptée à l'unanimité.

2021-05-A4363

Municipalité de Low – Appui à la demande que les services soient maintenus à l'hôpital de Wakefield

ATTENDU QUE l'hôpital de Wakefield est l'hôpital le plus proche du sud de la MRC Vallée-de-la-Gatineau. Et que si ces hôpitaux ne peuvent donner les services médicaux nécessaires à nos concitoyens, les autres hôpitaux sont l'hôpital de Hull et Maniwaki et ces dite hôpitaux sont à plus d'une heure de route pour nous rendre;

ATTENDU QUE la population continue d'accroître dans toutes les municipalités adjacentes de cet hôpital ;

ATTENDU QUE présentement les hôpitaux autres que Wakefield son déjà saturés et la construction d'un hôpital à Hull ou Aylmer aidera seulement la population de Gatineau qui ne cesse d'accroître ;

ATTENDU QUE nous avons encore des problèmes dans notre région du temps d'attente pour le service d'ambulance;

Il est résolu par les membres présents du conseil de demander au CISSO de soumettre un plan au gouvernement du Québec qui prennent en considération que l'hôpital de Wakefield qui offre plus de service à notre population et aussi que des planifications soit faite pour créer aussi plus de CHSLD pour notre population vieillissante ;

Qu'une demande d'appui soit envoyée à monsieur Robert Bussière député provincial de notre région.

Qu'une demande d'appui soit envoyée au député fédéral de Pontiac, monsieur William Amos.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité.

10. **Varia**

11. **Maire et conseillers**

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

14. **Levée de l'assemblée**

2021-05-A4364

Levée de l'assemblée

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h 44.

Proposé par le conseiller Mario Langevin.

Adoptée à l'unanimité.

Alphée Moreau
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale